



Coopération Sud-Sud pour le développement

Distr. limitée
3 mai 2021
Français
Original : anglais

Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud

Vingtième session

New York, 1^{er}-4 juin 2021

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Note de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

1. La vingtième session du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud pour le développement respectera le format et les méthodes de travail adoptés à la onzième session du Comité, tenue en mai 1999, qui comprennent notamment :

a) Une réunion d'organisation d'une demi-journée qui devra se tenir au plus tard trois semaines avant la session biennale du Comité, au cours de laquelle il sera procédé à l'élection du Bureau du Comité et à l'adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail ;

b) Le débat général sur les points 2, 3, 4, 5 et 7 de l'ordre du jour provisoire (SSC/20/L.2) sera limité à trois séances plénières et devra s'achever à la fin de la séance du matin du deuxième jour de la session. Il sera organisé selon les modalités suivantes :

i) Une liste des orateurs pour le débat général qui se tiendra le mardi 1^{er} juin 2021 et le matin du mercredi 2 juin 2021 sera ouverte, pour que les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations intergouvernementales puissent y inscrire leurs oratrices et orateurs, du lundi 17 mai 2021 au mardi 1^{er} juin 2021, à 17 heures. Les noms et titres des oratrices et orateurs ainsi que leur adresse électronique devront être envoyés par courriel au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, à l'adresse suivante : southsouth@unssc.org ;

ii) Conformément aux méthodes de travail du Comité, les interventions des représentantes et représentants dans le cadre du débat général seront limitées à huit minutes pour les groupes régionaux, à cinq minutes pour les États Membres et à trois minutes pour les autres participants ;

iii) Pour gagner du temps, plusieurs États ou groupes d'États partageant les mêmes positions pourraient envisager de présenter des déclarations communes. Les délégations sont invitées à envoyer leurs déclarations, qui seront mises en ligne dans la section « eStatements » du *Journal des Nations Unies*, à l'adresse suivante : estatemnts@un.org ;



c) Afin de rendre le débat plus interactif, le(la) Président(e) demandera de temps à autre au Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud de répondre, le cas échéant, aux observations et suggestions faites par des délégations lors du débat et invitera ensuite les participantes et participants à formuler des observations concernant la réponse du Directeur ou les questions soulevées par les délégations ;

d) Les travaux du Comité de haut niveau comportent également un débat thématique, au cours duquel des expertes et experts font notamment des exposés sur le thème retenu afin de susciter des débats plus interactifs entre les délégations, et entre les délégations et le secrétariat du Comité. Le thème de la vingtième session du Comité est « Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable par la mise en œuvre efficace du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud tout en prenant des mesures pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux crises mondiales similaires ». Les recommandations issues du débat thématique seront incorporées dans le rapport du Comité et, le cas échéant, prises en compte dans ses décisions ;

e) La session biennale sera prévue pour une durée de quatre jours. Le débat général aura lieu en séance plénière les 1^{er} et 2 juin 2021 ;

f) Sur la base des vues exprimées et des suggestions formulées au cours du débat, le Groupe de travail se réunira le 3 juin 2021 pour délibérer de tous projets de décision et de recommandation du Comité.

Projet de programme de travail

2. L'annexe à la présente note contient un projet de programme de travail de la session. Les séances se tiendront de 10 heures à midi et de 15 heures à 17 heures¹. Compte tenu du temps et des services limités dont dispose le Comité, il importe que les deux réunions commencent ponctuellement à l'heure prévue. Afin de tirer le meilleur parti de tous les services et conformément à l'usage en vigueur à l'Assemblée générale et dans d'autres organismes, le Comité est également invité, pour la session en cours, à déroger à la disposition de l'article 16 de son règlement intérieur (TCDC/2/Rev.1) selon laquelle le Président ne peut déclarer une séance ouverte et permettre le déroulement du débat que lorsque les représentants d'au moins un tiers des États participant à la réunion sont présents.

3. L'article 10 du règlement intérieur du Comité dispose que le bureau de ce dernier est composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur. Le Groupe de travail souhaitera peut-être, comme cela a été le cas lors des sessions antérieures, que le (la) Vice-Président(e) assurant sa présidence remplisse à la fois les fonctions de président et de rapporteur. Comme cela s'est fait précédemment et compte tenu de la décision 33/417 de l'Assemblée générale sur l'organisation des travaux des organes de l'Organisation des Nations Unies, les groupes régionaux sont instamment priés de commencer les consultations en vue de la désignation de candidats et candidates pour remplir ces postes bien avant la session, de façon à se mettre d'accord sur la présentation d'un nombre de candidatures égal au nombre de postes à remplir, ce qui permettrait d'élire tous les candidats et candidates par acclamation et de faire l'économie d'un vote à bulletin secret.

¹ La durée des réunions, qui est de trois heures quand elles sont en présentiel, est réduite à deux heures pour tenir compte de la charge cognitive qui pèse sur les interprètes lorsqu'ils travaillent à distance.

Annexe

Projet de programme de travail

A. Séances plénières

<i>Mardi</i> <i>1^{er} juin 2021</i>		<i>Mercredi</i> <i>2 juin 2021</i>		<i>Jedi</i> <i>3 juin 2021</i>		<i>Vendredi</i> <i>4 juin 2021</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Ouverture de la session (point 1)	Suite de l'examen des points 2, 3, 4, 5 et 7	Fin de l'examen des points 2, 3, 4, 5 et 7	Débat thématique sur le thème : « Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable par la mise en œuvre efficace du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud tout en prenant des mesures pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux crises mondiales similaires » (point 6)	–	–	–	Adoption du rapport du Groupe de travail (point 8)
Débat général et examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, de la stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération Sud-Sud et du document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (point 2)			Fin de l'examen du point 6				Adoption de l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Comité (point 9)
Mesures découlant des sessions précédentes du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, y compris en ce qui concerne les manifestations organisées à l'occasion du quarantième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires (point 3)							Questions diverses (point 10)
Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application de la							Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingtième session (point 11)

<i>Mardi</i> <i>1^{er} juin 2021</i>		<i>Mercredi</i> <i>2 juin 2021</i>		<i>Jeudi</i> <i>3 juin 2021</i>		<i>Vendredi</i> <i>4 juin 2021</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<p>décision 19/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, l'accent étant mis sur le renforcement du rôle et de l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, et dans la mise en œuvre des priorités énoncées dans le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, y compris les recommandations et propositions qu'il a formulées dans le rapport du Secrétaire général (SSC/19/2). Le Comité examinera également la suite donnée aux résolutions 72/237 et 73/291 (par. 36) de l'Assemblée générale, comme décrit dans le rapport du Secrétaire général (SSC/20/2) (point 4)</p> <p>Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement :</p> <p>a) Mise en œuvre du plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire</p>							

<i>Mardi</i> <i>1^{er} juin 2021</i>		<i>Mercredi</i> <i>2 juin 2021</i>		<i>Jeudi</i> <i>3 juin 2021</i>		<i>Vendredi</i> <i>4 juin 2021</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<p>b) Dispositions organisationnelles, administratives et financières du Programme des Nations Unies pour le développement à l'appui de la coopération Sud-Sud, y compris les mesures propres à renforcer le rôle et l'influence du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (point 5)</p> <p>Suite donnée par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud aux recommandations formulées par le Bureau de l'audit et des investigations à l'issue de l'audit du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (point 7)</p>							

B. Groupe de travail

<i>Jeudi 3 juin 2021</i>		<i>Vendredi 4 juin 2021</i>	
<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Négociation des projets de décision	Négociation des projets de décision	Conclusion des négociations Adoption de tous les projets de décision	Séance plénière
